



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Le neuf avril deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

### Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire  
 M. BRUNET André, M. BOUIREK Azzdine, M. DI-UBALDO Vittorio,  
 Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, M. CHMIELINSKI Jean, Mme CURTIUS Anick, M. DESCHAMPS Jean-Paul, Mme FERBUS Carine, M. LESOT Richard, M. PANISSET Didier, M. PELLOUX Joël, Mme REIGNIER Sylvie, Mme SEPET Laura,  
 Conseillers Municipaux.

Le Conseil municipal a choisi Monsieur Azzdine BOUIREK comme secrétaire de séance.

### 2024-03-09 FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires : Reprise des résultats de fonctionnement 2023 du budget annexe Forêts suite à sa clôture définitive au budget principal.

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération DEL2023-06-04 du 14 novembre 2023, le Conseil municipal a adopté la clôture du budget annexe Forêts. Après lecture des résultats du compte administratif 2023 du budget annexe Forêts,

Il est constaté des excédents de :

	Forêt
Fonctionnement	8 100.68 €
Investissement	224.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 324.68 €</b>

Afin de permettre à M. le Trésorier de Rumilly, de procéder à la clôture définitive des comptes, il y a lieu de l'autoriser à reprendre au budget primitif 2024 l'excédent capitalisé de la section d'investissement et de la section de fonctionnement comme suit :

	Budget principal
Fonctionnement (compte 002)	8 100.68 €
Investissement (compte 001)	224.00 €

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré,**

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de fonctionnement 2023 du budget annexe Forêts

- DIT que le résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2023 du budget annexe Forêts est affecté au budget primitif 2024 de la façon suivante :

- **Report en section de fonctionnement**..... **8 100.68 €**  
(art 002-excédent à reporté)
- **Report en section d'investissement** ..... **224.00 €**  
(art 002-excédent à reporté)

- **AUTORISE** Monsieur le Trésorier de Rumilly de reprendre les excédents comme répartis ci-dessus et clôturer définitivement le budget annexe Forêts.

Nombre de votants : 14  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Le Secrétaire de séance**  
**Azzdine BOUIREK**



**Le Maire,**  
**Philippe PRUD'HOMME**



**Pour extrait conforme,**  
**Le 10 avril 2024**